

Auterive, le 27 avril 2021

DREAL Occitanie
Monsieur KRUGER Didier
Cité administrative bâtiment G
1 rue de la Cité Administrative
CS 80002
31074 TOULOUSE cedex 9

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Directeur,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Garonne
Monsieur Yves SCHENFEIGEL
Boulevard Armand Duportal
Cit  administrative
31074 TOULOUSE

Aff. suivie par Service urbanisme
T l. : 05 34 28 19 30
M l : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifi e n 4 du PLU

Monsieur le Directeur,

Par arr t  n 2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4 me modification simplifi e du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conform ment   l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette proc dure vise   :

- Requalifier la zone UE concern e par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que propos  par Madame le Sous-Pr fet dans son courrier dat  du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conform ment   l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifi e du PLU tel qu'il sera mis   disposition du public pendant un mois.

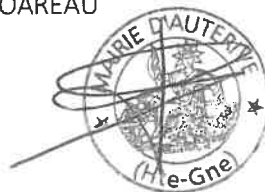
A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un d lai d'un mois pour nous donner votre avis.

Pass  ce d lai et sans r ponse de votre part, nous consid rerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons   votre disposition pour tous renseignements compl mentaires.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par d l gation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Cintegabelle
Monsieur le Maire
Jean-Louis REMY
Avenue Jacques Pc
31550 CINTEGABELLE

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie d'Auragne
Monsieur le Maire
René PACHER
Rue Malbec
31190 AURAGNE

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Mauvaisin
Madame la Maire
Blandine CANAL
12 rue de la Mairie
31190 MAUVAISIN

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Madame la Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Labruyère-Dorsa
Monsieur le Maire
Guy VESELY
31190 LABRUYERE DORSA

Aff.suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Caujac
Monsieur le Maire
Jean CHENIN
31190 CAUJAC

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Grépiac
Madame la Maire
Céline GABRIEL
31190 GREPIAC

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Madame la Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Grazac
Monsieur le Maire
Michel ZDAN
5 Village
31190 GRAZAC

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Mauressac
Monsieur le Maire
PASQUET Wilfrid
8 route de Lézat
31190 MAURESSAC

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Puydaniel
Monsieur le Maire
Claude BLANC
31190 PUYDANIEL

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Lagrâce-Dieu
Monsieur le Maire
Joël CAZAJUS
31190 LAGRÂCE-DIEU

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Mairie de Miremont
Monsieur le Maire
Serge BAURENS
31190 MIREMONT

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain
Monsieur le Président Gérard ROUJAS
136 route de Longages
31410 NOE

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Président,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Communauté des Communes du Bassin
Auterivain
Maison de l'Habitat
Z.I. Lavigne
31190 AUTERIVE

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Président,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Communauté des Communes du Bassin
Auterivain
Monsieur le Président Serge BAURENS
Z.I. Lavigne
31190 AUTERIVE

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Président,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de
la Haute-Garonne
Monsieur le Président Vincent AGUILERA
18bis Boulevard Lascrosses
31000 Toulouse

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Président,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Chambre de Commerce et d'Industrie
de Toulouse
Monsieur le Président
Philippe ROBARDEY
2 rue Alsace Lorraine
31000 Toulouse

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Président,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Conseil Régional d'Occitanie
Madame la Présidente Carole DELGA
22, Bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Madame la Présidente,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Chambre d'Agriculture de la
Haute-Garonne
Monsieur le Président Yvon PARAYRE
32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 TOULOUSE Cedex 3

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Président,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU



Auterive, le 27 avril 2021

Conseil Départemental de la
Haute-Garonne
Monsieur le Président Georges MERIC
1 Bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Aff. suivie par Service urbanisme
Tél. : 05 34 28 19 30
Mèl : urbanisme@auterive-ville.fr

V/Ref :
N/Ref : URB/CH/NP/2021-04/006
P.J. : CD

Objet : Notification du dossier du projet de la modification simplifiée n°4 du PLU

Monsieur le Président,

Par arrêté n°2020/36/SG en date du 15/12/2020, le maire de la commune d'Auterive a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Cette procédure vise à :

- Requalifier la zone UE concernée par les logements de fonction de l'ancienne gendarmerie, tel que proposé par Madame le Sous-Préfet dans son courrier daté du 13/12/2019, en vue de permettre leur transformation en logements locatifs sociaux.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous trouverez, ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

A compter de la date de transmission de ce document, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérerons votre avis comme favorable.

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le maire et par délégation,
L'adjointe en charge du service urbanisme
Cathy HOAREAU

